



CeRESS



XIII^e Rencontres du RIUESS (Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire)

Angers du 5 au 7 juin 2013

www.riuess.org

**Penser et faire l'ESS aujourd'hui.
*Valeurs, Statuts, Projets ?***

L'année 2012 a été consacrée année de la coopération et du modèle coopératif par l'ONU. L'Institut de Recherche des Nations-Unies pour le Développement Social s'interroge sur le potentiel et les limites de l'Economie Sociale et Solidaire. Ces deux éléments factuels soulignent que le discours sur le devenir et les mutations de l'ESS est désormais porté à l'échelle internationale. Il est donc d'autant plus urgent de questionner les verrous institutionnels, organisationnels, de la pensée, qui souligneraient les contraintes et les contradictions d'une ESS en expansion.

L'autre discours sur l'ESS vient des mouvements sociaux et des réseaux d'acteurs eux-mêmes qui cherchent, à travers l'ESS, les moyens nécessaires à l'atténuation des effets de la crise dans une ESS entre tensions et équilibres, entre marché et intérêt général. Dans ce cadre, une éventuelle transition économique et sociale est portée par la base selon un principe de « *bottom up* » qui réinterroge le sens de l'économie, de la monnaie, de l'économie politique, de la socialisation des êtres globaux, rompant avec une logique de « société de marché » pour que le marché reste au service de l'économie, de la société, des territoires.

Entre le discours et la réalité, l'idée même d'un modèle alternatif fait débat autant dans l'espace public, que dans la recherche scientifique qui interroge les fondements théoriques de cette économie de proximité (sociale et/ou géographique), de projets, faite d'expérimentations à plus ou moins grande échelle. Qu'il s'agisse d'une transition vers une économie alternative, ou vers une économie plus humaine, ou bien vers une économie au service de la société et des territoires, ou bien encore vers une économie socialement soutenable, économiquement viable, et respectueuse de l'environnement et de nos biens communs, l'ESS apparaît cependant comme « institutionnalisée ».

Pourtant son périmètre est encore flou, plaçant sous la même enveloppe de l'économie plurielle à la fois l'économie sociale institutionnalisée, la nouvelle économie sociale et solidaire, voire à l'international : l'économie populaire ou l'économie communautaire. Dans le même mouvement, les entreprises d'économie sociale et solidaire rencontrent les entreprises sociales, et s'articulent ou se confrontent à l'entrepreneuriat social. Des monnaies et des finances sont solidaires. Le commerce est équitable ou solidaire. Pour penser et mettre en oeuvre l'ESS aujourd'hui, il semble qu'il faille s'appuyer sur une convergence scientifique interdisciplinaire incluant l'ensemble des sciences humaines et sociales, économiques et de gestion, pour croiser les analyses en vue de mieux comprendre et anticiper les composantes d'une transition vers une « autre » économie.

C'est dans cette dynamique et cette volonté que s'inscrit l'appel à communication du RIUESS 2013-Angers. Les axes ci-dessous proposent d'envisager selon cinq dimensions de quelles façons l'économie sociale et solidaire s'organise pour préfigurer voire mettre en oeuvre d'ores et déjà un modèle économique alternatif et viable pour les temps à venir. A l'issue de ce colloque, nous devrions être en mesure de non seulement expliquer la transition en cours des statuts et des fondements théoriques de l'ESS contemporaine, mais aussi de mieux comprendre les discours et les pratiques « sur » et « de » l'ESS contemporaine.

Axe 1 – Quel est le rôle des réseaux et des corps intermédiaires pour représenter et promouvoir l'économie sociale et solidaire ?

Coordinateurs : Josette Combes, Laurent Gardin.

Représenter l'ESS pose non seulement la question des institutions qui la portent de façon politique mais aussi celle des représentations sociales et économiques qui en sont faites : une classification par les statuts, par les cartographies, par les modes d'évaluation, par les statistiques, par les politiques publiques, par les chartes, par les labels... que ce soit à l'échelon local jusqu'à un niveau international.

L'ESS est souvent considérée par ses promoteurs comme une économie alternative mais avec une polysémie dans ce concept. On peut considérer qu'un processus de transition est en marche à partir d'un modèle jugé comme obsolète voire dangereux vers un aménagement des équilibres entre les sphères économiques, politiques et sociétales. Toutefois entre la réponse aux problèmes de pauvreté en lien avec les entreprises capitalistes, la conquête de marchés en concurrence avec le secteur privé, la réponse à des demandes sociales et écologiques insatisfaites, la démocratisation des échanges économiques et des institutions politiques soumis à l'idéologie libérale... le repérage des pratiques et des modèles portés par les acteurs de l'ESS doit être interrogé, notamment afin d'évaluer en quoi ce sont des modèles alternatifs

susceptibles de permettre une évolution significative du système économique, sociologique et politique prévalent.

L'axe a pour objectif de confronter les différentes formes de représentations de l'ESS et de mettre en évidence les objectifs de transformations économique, écologique, social comme politiques portés par ces représentations? Quelle est l'importance de la propriété sociale des moyens de production pour répondre à ces enjeux ? Quels sont les apports et les limites des outils, du bilan sociétal aux démarches de progrès en passant par les labels, chartes, dont se sont dotés les acteurs pour mieux (re)connaître leur pratiques ?

Les types de représentation actuels (réseaux, mouvements, institutions) sont-ils adaptés aux enjeux de transformation sociale? Ces acteurs sont-ils trop éclatés, corporatistes ? Ont-ils des visions divergentes ou seulement des stratégies spécifiques liées à leur origine et leur histoire?

Axe 2 – Territoires et ESS en transition : que deviennent les valeurs et projets d'ESS ?

Coordinateurs : Emmanuel Bioteau, Michel Abhervé, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti.

Face à la mondialisation de l'économie et à la restructuration du rôle des Etats, on observe un report vers la société civile de prérogatives qui, longtemps, relevaient du secteur public. Ce transfert s'accompagne d'un double mouvement de décentralisation des compétences et de construction d'une régulation supranationale, en particulier à l'échelle européenne. Il en découle de nouvelles formes organisationnelles ainsi que de nouveaux espaces locaux de production, de médiation et de gouvernance, espaces hybrides, qui articulent acteurs publics et privés selon des modalités variées.

Ces évolutions sont-elles homogènes selon les régions et les Etats, tant au regard des processus des transformations à l'oeuvre, que des déclinaisons juridiques des partenariats, et des rythmes et des échelles des restructurations ? Quelle est la place des organisations de l'ESS au sein de ces reconfigurations territoriales ?

On considère généralement que les organisations de l'ESS se caractérisent par un ancrage territorial. Entre territorialité spontanée et dynamiques complexes, comment caractériser le rôle de l'ESS dans les processus de construction territoriale et comment en évaluer les effets ? Observe-t-on des processus de co-construction des territoires par les différents acteurs privés et publics qui les animent, tant du point de vue de leur développement que du point de vue de leur gouvernance ? En outre, comment analyser le rôle (conjoint ?) de l'ESS et des territoires dans le développement de nouveaux circuits économiques de production et de distribution, et relationnels, tels les AMAP ?

Enfin, comment appréhender les transitions qui affectent conjointement les territoires et l'ESS, que celles-ci concernent les rapports de production, les organisations, la participation, les relations aux pouvoirs publics ? Dépasse-t-on les logiques sectorielles de production, de médiation et de régulation pour des dynamiques plus transversales sur les territoires ? Qu'en est-il des formes d'enchevêtrement ? Les formes de proximité et de participation, valeurs de l'ESS, sont-elles remises en cause, à l'heure où les principes de rationalisation et de rentabilité deviennent des impératifs et où la concurrence s'accroît ? Et qu'en est-il de la capacité de l'ESS à renforcer le lien social et la construction identitaire des territoires ?

Axe 3 – Quel est le rôle et quels sont les apports et les limites du modèle coopératif comme vecteur de transition économique ?

Coordinateurs : Gilles Caire, Patrice Braconnier, Alexandrine Lapoutte.

Dans « une économie mercenaire où les capitaux s'affranchissent des hommes et des territoires, les coopératives sont une chance pour les pays dans lesquels elles sont implantées. Dans l'ouest du Canada, les agriculteurs ont abandonné ce modèle, ils s'en mordent les doigts », cette conclusion issue d'un rapport de PriceWaterCooper (2012) interroge quant au devenir du modèle coopératif. Coopératives agricoles, bancaires, d'artisans, d'achat, de producteurs, etc. : les modèles coopératifs sont pluriels et historiques. Pour autant, ils font face au défi de la performance économique sur les marchés et de la solidarité et de la démocratie entre coopérateurs. Quelles sont les transitions à en attendre ?

Ainsi qu'il fut à la mode dans les années 1970 avec *Manufrance*, ou dans le secteur agricole avec *CANA* ou *CAVAL*, les années 2000 semblent appréhender à nouveau le modèle coopératif comme l'une des solutions à la reprise d'entreprise (*SeaFrance*), voire comme un modèle économique à promouvoir (financements des régions, Année de l'ONU). Il est possible d'interroger le modèle coopératif autant en termes d'institution (ensemble humain relativement autonome et lieu de création de règles), qu'en termes de culture (manières de faire ou d'agir). La coopérative devient-elle une affaire de société en transition économique ? Existe-t-il un dialogue entre l'économie sociale « des statuts » et l'économie de marché « de la compétitivité et de la profitabilité » (secteur de la distribution) ? Les évolutions, des textes réglementant les coopératives aux plans nationaux et européens, ou en interne de leurs statuts, sont-elles les marques d'un certain isomorphisme institutionnel ou au contraire l'affirmation d'une volonté de différenciation ? En quoi constituent-elles un modèle de management et économique d'avenir ?

Quels sont les secteurs où les coopératives retrouvent la posture de modèle économique ? Secteur agricole ? Secteur bancaire ? Secteur de la Culture ? Du Bâtiment ? Comment les coopératives gèrent-elles le risque ? Pour maintenir leur rang, devront-elles se regrouper à l'instar des grands groupes bancaires coopératifs ? La transition vers un autre modèle passe-t-elle par un développement de l'inter-coopération entre coopératives de secteurs économiques différents et entre coopératives, mutuelles et associations ?

Axe 4 – L'entreprise peut-elle être sociale ?

Coordinateurs : Vincent Lhuillier, Alain Amintas, Sandrine Emin, Jennifer Urasadettan.

Le programme européen « Europe 2020 » pour une « économie sociale hautement compétitive » ambitionne une « Union pour l'Innovation » qui s'appuierait sur un acteur singulier, l'entreprise sociale, dont on sait qu'il n'existe pas de définition unanime aujourd'hui. Pour la commission, l'entreprise sociale serait par exemple une entreprise dont l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, ou encore une entreprise dont la gouvernance répond à des principes démocratiques ou participatifs, visant la justice sociale, ou même une entreprise qui fournit des services sociaux ou des biens à des publics fragiles, etc.

En France, si 62% des entrepreneurs potentiels veulent entreprendre en entreprise sociale, moins de 10% d'entre eux savent en quoi elle consiste ! Plus largement, la figure de l'entreprise sociale est mal connue, et fait débat quant à ses représentations sociales et à ses représentations économiques. Ainsi et pour s'en tenir au cas français, la conception défendue par les autorités publiques au travers du label de l'entreprise solidaire ne peut être assimilée à celle que défend par exemple le Mouvement des entrepreneurs sociaux. Pour autant, l'entreprendre « autrement » apparaît comme une réalité de l'entreprise sociale, érigé comme l'idéal type de l'acteur de l'ESS contemporaine, en particulier au niveau des institutions internationales.

Au-delà de la question des statuts, le champ de l'ESS s'ouvre ainsi aujourd'hui à de nouveaux acteurs, dont les logiques socio-économiques pourraient être rapprochées de celles des acteurs traditionnels du secteur. Entreprise solidaire, entreprise d'ESS, entreprise sociale, entrepreneuriat social, voire même social business ou responsabilité sociale d'entreprise, les formules ne manquent pas pour désigner ce qui est perçu comme une nouvelle orientation sociale dans les logiques économiques d'une partie des entreprises et des entrepreneurs.

Reste qu'à partir de là, différentes conceptions de l'entreprise sociale s'affrontent. Si au niveau européen le travail du réseau EMES a fourni des outils analytiques précieux pour rendre compte des activités de ce qu'il a appelé le premier des « entreprises sociales », et notamment donc de statuer sur leurs relations avec l'ESS, l'usage indifférencié qui est fait sur la période récente de ces concepts relance le débat. A ce niveau le développement des entreprises sociales au RU, et la conceptualisation qui en est faite proche de ce que l'on pourrait entendre par social business et entrepreneuriat social, a progressivement effacé les frontières entre toutes ces expériences, tendant à faire penser que dès lors qu'une entreprise affiche des objectifs sociaux ou même simplement un bilan social, elle peut être considérée comme une entreprise sociale.

Cette tendance impose donc que l'on fasse retour sur la question et que l'on rende compte concrètement des initiatives existantes sur les territoires : Que sont les entreprises sociales et qui sont les entrepreneurs sociaux ? L'entreprise sociale est-elle partie prenante de la dynamique économique locale et de la cohésion sociale ? Quels sont les territoires de l'entrepreneuriat en ESS, sont-ils spécifiques ? Les entreprises sociales ont-elles un mode de gouvernance particulier ? Plus fondamentalement l'entreprise peut-elle être sociale et que peut-il rester de la dimension collective et participative dans ces expérimentations ?

Axe 5 – En quoi la monnaie, la finance et le commerce, peuvent-ils contribuer au développement local dans un cadre solidaire ?

Coordinateurs : Pascal Glémain, Jérôme Blanc, Jean-Christophe Guyomart, Elizabeth Poutier.

Dans le contexte de financiarisation et de mondialisation croissantes de la vie économique et sociale (via l'usage devenu nécessaire des services bancaires ainsi que la vente de produits financiers de complexité croissante aux particuliers par les institutions financières jusque dans certains aspects de la protection sociale) qui implique l'emprise toujours plus importante de l'argent dans la vie quotidienne, l'économie sociale et solidaire offre des possibilités d'altérité voire d'alternative dont la contribution à une transition économique et sociale peut être discutée.

Solidarité en finance : « *in solidum* » ou bien « *solidare* » ? Pourquoi certains acteurs de la finance solidaire se sont plus ou moins isolés (ADIE) et pour quoi faire ? Au contraire, pourquoi d'autres sont en train de s'institutionnaliser (membres de la FEBEA par exemple en Europe) ? Si les « entreprises solidaires » ont été instituées par décret, les acteurs de la finance solidaire le sont de par leur histoire, leur mode de gouvernance, leur orientation au service de l'intérêt général. Si les grands groupes bancaires coopératifs semblent déléguer à leurs fondations leur mission solidaire originelle, de nouveaux acteurs apparaissent à l'échelle nationale, européenne et internationale, sur les champs du microcrédit, du financement de l'innovation sociale et territoriale (agricole, énergétique), au point de réclamer un statut « officiel » de banques ou de finance tout au moins « éthique », et surtout « solidaire ».

L'idée consiste-t-elle à réinvestir le modèle hybride séminal liant structure et système de valeurs ? Le modèle du XXI^e siècle de ces nouveaux acteurs est-il une réinvention du modèle du XIX^{ème} siècle des valeurs de coopération par un décroisement des activités et un ancrage dans les territoires locaux ? Ces initiatives nouvelles sont-elles si différentes en termes de relations aux clients-sociétaires et aux épargnants-citoyens ? La stratégie de « *bottom-up* » est-elle véritablement réinvestie sur la base fondatrice des parties prenantes ? A l'inverse des groupes bancaires coopératifs rachetant des opérateurs non-bancaires de crédit revolving, ne font-elles pas la promotion d'un modèle local de développement socialement soutenable ? Sont-elles à ce titre, comme le fut au XIX^{ème} siècle les Banques Populaires, des organisations d'une finance située entre la bienfaisance et la coopérative de crédit ?

Depuis une quinzaine d'années, certains de ces acteurs financiers ont commencé à participer à la réflexion sur les monnaies sociales, complémentaires ou locales, au point d'en devenir parfois des partenaires clés. Quelles sont les modalités de cette implication dans des dispositifs qui revendiquent souvent l'idée de réappropriation citoyenne de la monnaie ? Pourquoi certains acteurs demeurent-ils dubitatifs à l'égard de ces dynamiques alors même qu'ils participent à l'altérité sinon aux alternatives financières (concernant la NEF en particulier) ? Il semble en aller de même au niveau du commerce équitable et/ou solidaire. A quelles conditions finance solidaire, commerce équitable, et monnaies sociales peuvent-ils contribuer au développement local dans un cadre solidaire ? La taille des expériences et des entreprises ainsi que les motivations militantes des usagers ne les confine-t-il pas nécessairement au « simple » stade de l'altérité sans autre ambition crédible ? Quelles peuvent être leurs contributions à une transition économique sociale voire environnementale ?

Calendrier

La date limite de réception des propositions de communication est fixée au 01 mars 2013. Ces propositions, d'au maximum 1200 mots et précisant le sujet, la méthodologie et le cadre théorique, doivent être expédiées, par voie électronique, à :

- Pascal Glémain (pascal.glemain@essca.fr)
- Emmanuel Bioteau (emmanuel.bioteau@univ-angers.fr)

Chaque proposition sera évaluée en double aveugle par le comité scientifique.

Les propositions devront posséder deux éléments distincts :

- 1) une fiche d'identification précisant le nom du ou des auteurs, ses qualités, le titre de l'intervention et un acronyme de cinq lettres,
- 2) la proposition proprement dite, de 1200 mots maximum, identifiée par son seul acronyme.

Le Comité scientifique fera parvenir sa réponse, acceptation ou refus, aux auteurs avant le 15 mars 2013. Les textes définitifs devront parvenir avant le 15 mai 2013.

Le Comité Scientifique se compose de :

- Alain Amintas, Université de Rennes 2
- Bernard Balzani, Université de Nancy 2
- Jérôme Blanc, Université de Lyon 2
- Patrice Braconnier, Université de Poitiers
- Odile Castel, Université de Rennes 1
- Eric Dacheux, Université de Clérmont-Ferrand
- Sandrine Emin, Université d'Angers
- Eric Lavillunière, Institut Européen d'Economie Solidaire
- Henry Noguès, ADDES
- Sandrine Rospabé, Université Rennes 1
- Nadine Richez-Battesti, Université de la Méditerranée
- Jennifer Urasadettan, Université Rennes 2

et des membres du Comité de Pilotage :

- Michel Abhervé, Université de Paris Est Marne la Vallée
- Emmanuel Bioteau, ESO, Université d'Angers
- Valérie Billaudeau, ESO, Université d'Angers
- Gilles Caire, Université de Poitiers
- Josette Combes, Université Toulouse le Mirail
- Erika Flahault, ESO, Université du Maine
- Laurent Gardin, Université de Valenciennes
- Patrick Gianfaldoni, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
- Pascal Glémain, ESSCA-UCO, CIAPHS Rennes 2
- Jean-Christophe Guyomart, Université d'Angers
- David Hiez, Université du Luxembourg
- Alexandrine Lapoutte, Université de Bretagne occidentale
- Vincent Lhuillier, Université de Nancy 1
- Francesca Petrella, Université d'Aix-Marseille
- Elizabeth Poutier, ESSCA CeRESS

Comité local d'organisation :

Alexandro Agafonow (ESSCA), Kaddour Bachar (ESSCA), Emmanuel Bioteau (Université d'Angers), Valérie Billaudeau (Université d'Angers), Richard Gaillard (Université d'Angers), Stéphane Fauvy (ESSCA), Sébastien Fleuret (Université d'Angers), Cyril Fouillet (ESSCA), Pascal Glémain (ESSCA), Jean-Christophe Guyomart (Université d'Angers), Isabelle Leroux (Université d'Angers), Dominique Nouvel (ESSCA), Elizabeth Poutier (ESSCA), Eric Rigamonti (ESSCA).

Contacts des co-responsables RIUESS 2013-Angers :

- Pascal Glémain (pascal.glemain@essca.fr ou pascal.glemain@wanadoo.fr)
- Emmanuel Bioteau (emmanuel.bioteau@univ-angers.fr)

Adresses postales : Rencontres RIUESS 2013

ESO, MSH-Angers,
5 bis bd Lavoisier - 49045 Angers Cedex 01
Téléphone : +33.2.41.22.63.49 (Noémie Lebrun – noemie.lebrun@univ-angers.fr)
<http://eso.cnrs.fr/>

et

ESSCA CeRESS
1 Rue Lakanal, BP 40348 - 49003 Angers Cedex 01
Téléphone : +33.2.41.73.57.08 (Sabrina Guérif – sabrina.guerif@essca.fr)
<http://www.essca.fr/CeRESS>

Le Réseau Interuniversitaire de l'ESS – RIUESS - a été créé en 2000 et regroupe les Centres de recherches et/ou les Masters de **24 Universités membres** : Aix-Marseille II, Angers, Avignon, CEU Barcelone, Bordeaux III, Brest, Clermont-Ferrand, CNAM Paris, ESSCA Angers, IEP Grenoble, Le Mans, Lille I, Lyon II, Luxembourg, Marne-la-Vallée, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes 1, Rennes 2, Saint-Etienne, Toulouse 2, Valenciennes, ainsi que le réseau RgoRESS. D'autres Universités, non membres, participent également régulièrement aux rencontres.

Chaque année, le RIUESS organise un colloque pluridisciplinaire (économie, sociologie, droit, histoire, psychologie, communication, gestion, géographie, science politique...) consacré à l'ESS, qui réunit 150 à 200 enseignants, chercheurs et doctorants, ainsi que des acteurs de l'économie sociale et solidaire. **Les Rencontres précédentes** ont eu lieu en :

2001 à Valenciennes : L'économie sociale et solidaire

2002 à Lyon : Sens et portée de l'économie solidaire

2003 à Toulouse : L'innovation en économie solidaire

2004 à Paris : Économie solidaire et démocratie

2005 à Marseille : Économie sociale et solidaire et territoires

2006 à Grenoble : Économie sociale et solidaire en Europe : quel avenir ?

2007 à Rennes : L'économie sociale et solidaire face à ses responsabilités

2008 à Barcelone : Economie sociale et solidaire, développement, mobilité et relocalisations

2009 à Roanne : Entreprendre en économie sociale et solidaire, une question politique ?

2010 à Luxembourg : Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société

2011 à Poitiers : L'Economie sociale et solidaire et le Travail

2012 à Nancy : L'Economie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société